

## **Crédit d'étude de Fr. 180'000.- pour l'assainissement des réseaux souterrains et des surfaces de la route de Moutier en coordination avec le projet du Campus HE**

### **1. CONTEXTE LIE AU CAMPUS HE**

Le projet du Campus HE implique une adaptation de la route de Moutier entre le chemin de Bellevoie et la rue des Pervenches. Tous les frais liés au nouveau bord de route qui sera ramenée à 6.00 m seront pris en charge par le Campus HE, y compris les aménagements du futur axe Est - Ouest dédié à la mobilité douce qui sera réalisé entre la route et le futur bâtiment, en site propre.

Les aménagements liés au Campus devront permettre un écoulement fluide du trafic automobile et l'accès au futur parking, ainsi que garantir des traversées sécurisées pour les piétons et les cycles. Un assainissement des réseaux communaux (eaux usées et eau potable, électricité, gaz) et de l'éclairage public sera nécessaire, soit pour les rénover et les améliorer, indépendamment du Campus HE, soit pour garantir l'alimentation du futur bâtiment. Pour des raisons évidentes de coordination entre les différents chantiers, il est nécessaire de réaliser rapidement l'étude des travaux qui devront être entrepris par la Commune au niveau de la route de Moutier. L'adjudication du Campus HE ayant été effectuée récemment, il sera possible d'intégrer les données de ce projet dans la réflexion.



*Maquette du projet global sur l'ensemble de la parcelle achetée aux CFF*

### **2. COHERENCE AVEC LE PLAN DIRECTEUR DES DEPLACEMENTS ET LE CADASTRE DU BRUIT**

L'aménagement de la route de Moutier devra prendre en compte les conclusions et recommandations du plan directeur des déplacements en cours de finalisation. Cette route gardera sa vocation actuelle, avec une fonction collectrice. Les flux de trafic devront être maîtrisés en fonction des charges estimées et les conditions de circulation pour les modes doux seront améliorées, en particulier en ce qui concerne les traversées Nord - Sud (en direction de l'axe mobilité douce qui sera réalisé entre la route de Moutier et le futur bâtiment). L'accessibilité aux parkings et aux quartiers sera naturellement garantie.

Le cadastre du bruit routier et les quantités de trafic (actuelles et attendues à long terme) impliqueront un assainissement, indépendamment du projet du Campus, probablement par la pose d'un revêtement "anti-bruit".

### **3. PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DE MOUTIER ET PLANIFICATION**

Le tronçon concerné par le présent crédit va du chemin de Bellevoie à la rue des Pervenches. Le giratoire situé à l'extrémité sud du chemin de Bellevoie n'est pas compris dans cette étude. Cet objet sera repris dans le cadre d'une mesure du projet d'agglomération afin de permettre l'obtention de subventions.

Bien que le trottoir nord soit maintenu, un axe fort de mobilité douce en site propre (piétons et cycles) sera créé le long du nouveau Campus HE, soit au Sud de la route de Moutier. Les traversées des piétons et des cycles au droit des rues transversales devront être particulièrement soignées, notamment au niveau de la rue du Haut-Fourneau. La bande centrale sera supprimée et le gabarit routier sera ramené à une largeur de 6.00 m, un gabarit suffisant compte tenu de la fonction de la route et du fait que les modes doux disposeront d'un site propre en dehors de la chaussée. Cette largeur a été définie dans le cadre du cahier des charges du projet du Campus HE, de manière à garantir au bâtiment une largeur suffisante pour répondre au programme fixé.



*Image du futur Campus HE – vue depuis la route de Moutier*

Concernant la planification, le projet d'ouvrage sera réalisé dans le courant de l'hiver 2014. Les appels d'offres sont prévus au printemps 2014, la demande de crédit en juin. Les travaux d'assainissement des réseaux souterrains sont planifiés pour le deuxième semestre 2014. Pour des raisons de coordination avec les autres chantiers communaux à venir, notamment les réaménagements de l'avenue de la Gare et de la gare routière, les aménagements de surface seront réalisés après la fin des travaux du Campus prévue en 2016.

#### **4. FINANCEMENT DE L'ETUDE**

Le montant du projet est provisoirement estimé à 1.8 million de francs, en fonction des expériences réalisées ces dernières années dans des situations à peu près comparables. Le montant des honoraires et des frais d'étude a été défini sur la base des normes SIA applicables, soit environ Fr. 180'000.- pour le projet de l'ouvrage, le devis, la procédure de demande d'autorisation et les phases d'exécution.

Ce crédit de Fr. 180'000.- sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale s'élèvera annuellement à Fr. 9'000.- (intérêts 3 % et amortissement 2 %).

#### **5. PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION AU CONSEIL COMMUNAL**

Le Conseil communal prie le Conseil de Ville de bien vouloir suivre sa proposition et d'accepter le crédit d'étude de Fr. 180'000.- que la Commission de l'urbanisme et de l'environnement, la Commission des travaux publics ainsi que la Commission des finances ont préavisé favorablement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 11 novembre 2013

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 11 novembre 2013 ;
  - les dispositions de l'article 29, al. 17 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - le préavis favorable de la Commission de l'urbanisme et de l'environnement, de la Commission des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

### arrête

1. Le crédit d'étude de Fr. 180'000.- pour l'assainissement des réseaux souterrains et des surfaces de la route de Moutier en coordination avec le projet du Campus HE est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Anne Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 novembre 2013